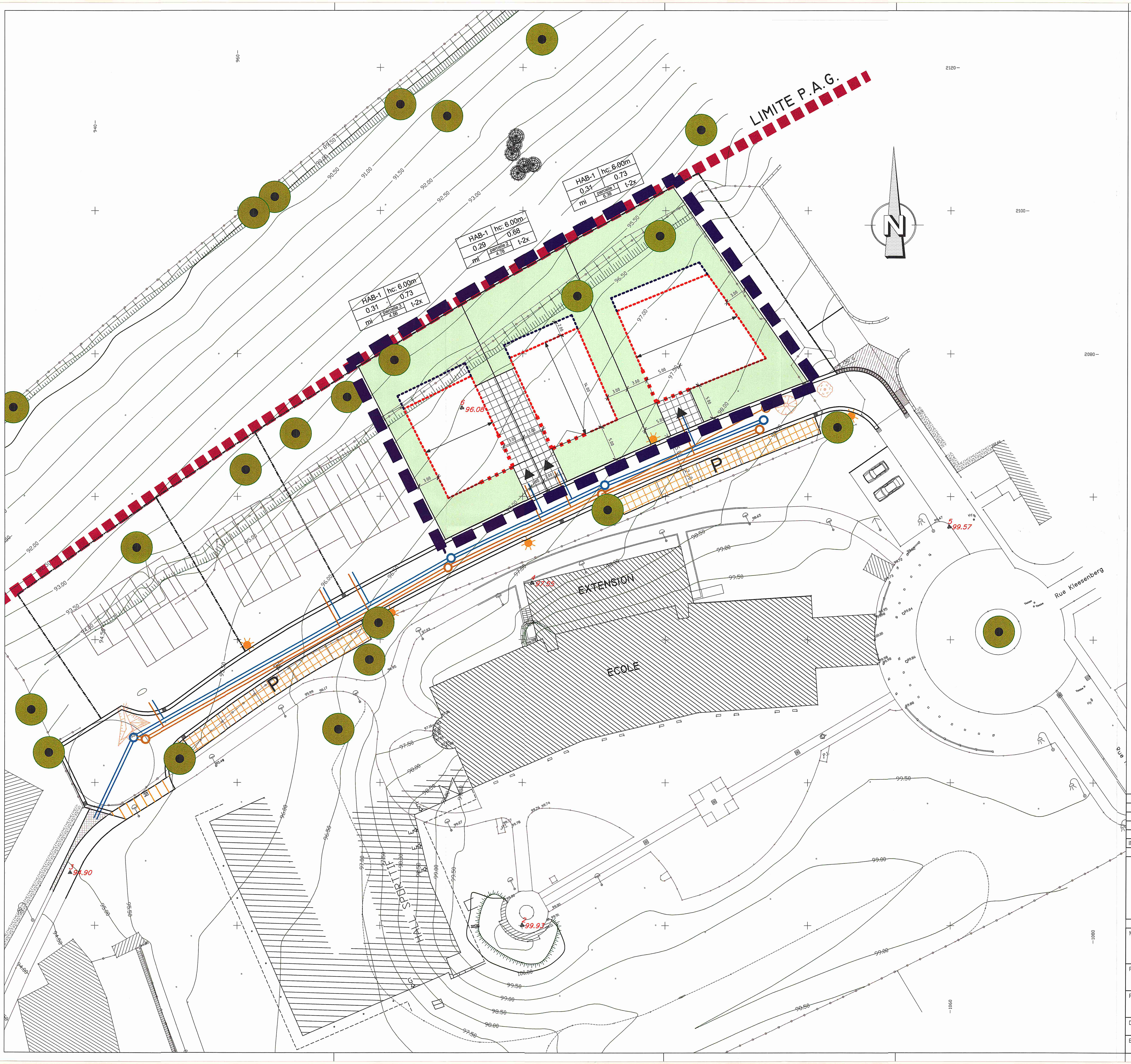

Légende-type du projet d'aménagement particulier (selon RGD du 25 octobre 2004)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol:

Zone	HAB-1	hc: 8.00m	Hauteur max. de construction
COS	0.3	0.6	CMU
Type de construction	mj / parcelle 1 / 50.52	tx	Forme de toiture

Numéro de parcelle — Superficie de la parcelle

Zones définies au PAG:

HAB-1	zone d'habitation 1
HAB-2	zone d'habitation 2
ZMC	zones mixtes à caractère central
ZMU	zones mixtes à caractère urbain
ZMR	zones mixtes à caractère rural
ZBEP	zones de bâtiments et d'équipements publics
ZAE	zones d'activités économiques etc.
ZI	zones industrielles

PAP **Délimitation du PAP**

Nombre d'étages pleins:

II	limite supérieure
I - II	limite inférieure et supérieure
(II)	obligatoire

Hauteur des constructions:

hc-x	hauteur à la corniche de x m
ha-x	hauteur à l'acrotère de x m
hf-x	hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

oc	constructions en ordre contigu
onc	constructions en ordre non contigu
mi	maisons isolées
mj	maisons jumelées
mb	maisons en bande

Implantation des immeubles:

🟥 🟥 🟥	alignement obligatoire constructions principales
▬▬▬	limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
■ ■ ■	alignement obligatoire dépendances
▬▬▬	limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances (jardin d'hiver - au rez-de-chaussée)

Délimitation des lots / parcelles:

—	délimitation des lots / parcelles
━	délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
☐	parcelles privées constructibles
▨	terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

min x%	pourcentage minimal de logements par immeuble
x% | y%	pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
(x%)	pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

🟩	espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
🟩	espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
🟩	aires de jeux
●	plantations existantes
●	plantations projetées
▲	arbres à conserver

Voies de circulation:

☐	rues
P	aires de stationnement / emplacement publics
▨	chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des toitures:

◄──►	orientation du faîte
tp	toiture plate
tx	toiture à x versants, degré d'inclinaison
tm	toiture mansardée
●	éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
▨	respect de conditions d'intégration déterminées

Légende complémentaire

■■■■■	limite PAG
■ ■ ■	limite PAP
▲	accès aux parcelles
▦	accès et emplacements voitures
✹	lampadaire existant
o──	canalisation eaux pluviales existante
o──	canalisation eaux usées existante
—	raccord eaux usées existant
—	raccord eaux usées existant

Référence : 15647 / 80C
Le présent document fait l'objet de l'avis du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
émis le : 11. 09. 2008

Référence: 15647/80C
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 20/01/09
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Jean-Marie HALSDORF

N° 2008 - 13 - 06
Vu et approuvé,
Reckange-sur-Mess, le 29. 10. 2008
pour le conseil communal
le bourgmestre, le secrétaire,

Administration Communale Reckange (Luxembourg)

IND.	DES.	VER.	DATE	MODIFICATIONS

Schroeder & Associés

Schroeder & Associés · Ingénieurs-Conseils
8, rue des Girondins · L-1626 Luxembourg
tél (+352) 44 31 31-1 · fax (+352) 44 69 50
contact@schroeder.lu · www.schroeder.lu

MAITRE DE L'OUVRAGE :
M. ET MME J. CHRISTOPHORY - KRIER

PROJET :
MODIFICATION PONCTUELLE P.A.P. RUE NEUVE
A RECKANGE-SUR-MESS

PLAN :
PLAN DE SITUATION

DATE: 31.07.2007	DRESSE: Adami	CODE: 07/377	PLAN No: IB-P100	INDICE: .
ECH: 1/250	CONTROLE:			

PLAN-C:\ApExt\ch2007\20070377\A_plans\IB-P100.DWG, LAYOUT-IB-P100, - Date: 21. August 2007, -User-adm

ADMINISTRATION COMMUNALE
RECKANGE-SUR-MESS
(GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG)

CERTIFICAT

Plan d’aménagement particulier No 151

concernant:

la modification du plan d’aménagement particulier N° 141 relatif à un fonds sis à Reckange-sur-Mess, au lieu-dit « Kleesenberg », inscrit au cadastre de la commune de Reckange-sur-Mess, section « B » de Reckange, sous les numéros 1340 et 1344/2038,

présenté par:

le bureau SCHROEDER & ASSOCIES au nom et pour le compte des consorts CHRISTOPHORY-KRIER.

Objet	Date (de)	Date (à)	Référence
Avis motivé du collège des bourgmestre et échevins	02.01.2008		001/2008
Avis du Ministre de l’Intérieur (Commission d'Aménagement)	11.09.2008		15647/80C
Vote au Conseil Communal	29.10.2008		2008-13-06
Publication 1 (30 jours)	07.11.2008	09.12.2008	1-2008-049
Audience des réclamants			
Deuxième vote au Conseil Communal			
Publication 2 (8 jours; récl. Int. 15 jours)			
Décision du Mnistre de l'Intérieur	20.01.2009		15647/80C
Publication 3	30.01.2009		1-2009-008

Le plan d’aménagement particulier sous rubrique sort ses effets à partir du 04.02.2009.

Délivré en conformité de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Reckange-sur-Mess, le 04.02.2009
Raymond SINNEN, bourgmestre,